

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2025 /94 : (Code Nomenclature /7.10)**DATE :** 24 JUIN 2025**RAPPORTEUR :** Jean-Pierre Chaumette**OBJET :** Adhésion 2025 au Comité départemental du tourisme (CDT) de la Dordogne

Le CDT de la Dordogne anime la politique touristique sur le Département pour le compte du Conseil départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, il a été proposé en assemblée générale d'élargir la gouvernance et cet organisme en associant les EPCI en charge de la compétence tourisme.

Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 1 000 euros pour des EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 20 000.

Il est ainsi proposé l'adhésion de la CCPR à hauteur de 1 000 euros pour l'année 2025 afin d'associer le territoire aux orientations et aux actions du de la Dordogne.

Il est également proposé que la collectivité soit représentée par Monsieur Jean-Pierre Chaumette, Président de l'OTI et Vice-président en charge du développement touristique à fa CCPR.

Le conseil communautaire à l'unanimité

- approuver l'adhésion 2025 au CDT de la Dordogne ;
- approuver la cotisation correspondante à cette adhésion ;
- approuver la désignation de Jean-Pierre Chaumette pour représenter la CCPR ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion et à cette nomination.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55**Votes contre :** 0**Abstentions :** 0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

